
SYNDICAT INTERCOMMUNAL « NORDSTAD »



Séance d'urgence du 20 août 2020

Sommaire

Sommaire	11
Présences	12
Ordre du jour	12
1) Approbation d'une convention de concession d'un droit de superficie (ETAT / ZANO).	13

Présences

Membres en fonctions : 12 (Quorum requis : 7)
Membres présents : 12
Nombre de votants : 12 pour tous les points de l'ordre du jour

Membres présents : Claude GLEIS, délégué d'Erpeldange
Claude HAAGEN, délégué de Diekirch
Pascale HANSEN, déléguée de Bettendorf
Malou KASEL-SCHMIT, déléguée de Colmar-Berg
Christian MINY, délégué de Colmer-Berg
Patrick MERGEN, délégué de Bettendorf
Bem PIERRARD, délégué de Schieren
Romain PIERRARD Romain, délégué d'Erpeldange
Jean-Paul SCHAAF, délégué d'Ettelbruck
Bob STEICHEN Bob, délégué d'Ettelbruck
Claude THILL, délégué de Diekirch
Eric THILL, délégué de Schieren

Membre absent : //

Assiste à la séance : GRISIUS Pierre, secrétaire du syndicat

Ordre du jour

Date et lieu de la séance : 20/08/2020
Annonce publique de la séance : 17/08/2020
Convocation des membres : 17/08/2020
Ouverture de la séance : 18h00
Fin de la séance : 19h00

Ordre du jour :

- 1) Approbation d'une convention de concession d'un droit de superficie (ETAT / ZANO).

1) Approbation d'une convention de concession d'un droit de superficie (ETAT / ZANO).

Le comité syndical,

Vu la convention de concession d'un droit de superficie, conclu le 20 août 2020 entre le l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre des Finances et son Ministre de l'Economie, pour lesquels agit Monsieur Pascale Recken, receveur du bureau des domaines à Diekirch, d'une part, et le syndicat intercommunal « Zones d'activités économiques Nordstad », en abrégé « ZANO » représenté par Monsieur Claude Haagen, Monsieur Claude Gleis et Monsieur Bob Steichen, membres du bureau ZANO ;

Considérant qu'il appartient à l'Etat de créer des infrastructures d'accueil pour assurer l'implantation et le développement d'activités économiques en vue de permettre le renforcement et la diversification de la structure économique du pays ;

Considérant que l'Etat entend par la présente et aux conditions y stipulées concéder au syndicat intercommunal « ZANO » un droit de superficie portant sur un terrain situé dans la Zone d'activités économiques régionale « Fridhaff » à Diekirch dans le but de contribuer en application du règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général de la commune à l'implantation sur le terrain concédé d'activités principalement industrielles légères, artisanales, de commerce de gros, de transport ou de logistique, et accessoirement d'activités de commerce de détail directement liées aux activités artisanales exercées sur place ainsi que des activités de prestations de services commerciaux et artisanaux liés aux activités de la zone ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 10 décembre 2010, publié au Mémorial A numéro 3 du 11 janvier 2011 et dont les statuts ont été modifiés par un arrêté grand-ducal du 29 juin 2012, publié au Mémorial B numéro 64 du 30 juillet 2012, portant création du Syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation de zones d'activités économiques sur le territoire des communes de la Nordstad, en abrégé « ZANO » ;

Vu le chapitre 2 – « du droit de superficie » du Titre 3 de la loi modifiée du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes ;

Vu la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet le développement et la diversification économiques ;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après avoir délibéré et procédé au vote conformément à la loi ;

décide à l'unanimité,

d'approuver la convention de concession d'un droit de superficie entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et le syndicat intercommunal « ZANO » pour un terme de soixante-dix (70) années ;

de verser à l'Etat une indemnité unique de 200 EUR (deux cents) par hectare, soit une indemnité unique de 1.174,36 EUR (mille cent soixante-quatorze euros et trente-six cents) ;

de porter la dépense y relative sub article budgétaire 4/470/221100/12001 libellé « Acquisition de terrains pour la zone artisanale « Fridhaff » de l'année 2020.

La présente délibération est transmise à la Direction de l'enregistrement, des domaines et de la TVA pour compétence et aux fins demandées.

Suivent les signatures

A collection of handwritten signatures in blue ink. At the top, the word 'Schulz' is written in a cursive style. To its right is a stylized signature that looks like a large 'S'. Below these, there are several other signatures, including one that appears to be 'Hing', a large signature with a long horizontal stroke, a signature that looks like 'Rena', 'Horn', and another signature that looks like 'Horn' with a large flourish. At the bottom right, there is a signature that looks like 'Horn' with a large flourish.